



REFERENCE:GH/fup-121

20 novembre 2017

Excellence,

En ma capacité de Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer au suivi de l'examen du deuxième rapport du Bénin à la 115^{ème} session du Comité, qui s'est tenue en octobre-novembre 2015, ainsi qu'à la réunion que j'ai eue avec le premier secrétaire de votre Mission permanente le 1^{er} novembre 2017 pour discuter de la soumission, par le Bénin, de l'information requise pour le 31 janvier 2018 au plus tard.

A cette occasion, j'ai rappelé qu'au paragraphe 38 des observations finales (CCPR/C/BEN/CO/2), le Comité avait sollicité dans un délai d'un an (c'est-à-dire pour le 3 novembre 2016 au plus tard) des renseignements sur la suite que le Bénin aura donnée aux recommandations figurant aux paragraphes 9 (Commission nationale des droits de l'homme), 19 (droit à la vie) et 23 (interdiction de la torture) des observations finales, et qu'aucun rapport de suivi n'avait été fourni, en dépit de la [lettre de rappel](#) du 18 avril 2017.

Le Comité prie l'Etat partie de fournir le rapport de suivi dans le nouveau délai imparti du **31 janvier 2018** (tel que déterminé au cours de la réunion du 1^{er} novembre 2017). A l'occasion de sa réponse, l'Etat partie est invité à ne pas soumettre les mêmes informations que celles déjà fournies précédemment au Comité mais plutôt de se concentrer sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations sélectionnées pour la procédure de suivi depuis l'adoption des observations finales. Le rapport de suivi ne devrait pas dépasser 3.500 mots et devrait être envoyé au Secrétariat du Comité des droits de l'homme (ccpr@ohchr.org) en version électronique en format Word.

Veillez noter que, si le rapport de suivi n'est toujours pas fourni dans le nouveau délai imparti, le Comité mettra un terme à la procédure de suivi et évaluera le Bénin avec une note [D] pour non-coopération au cours de l'une de ses prochaines sessions. Les Etats non coopérants sont énumérés en tant que tels dans le rapport de suivi du Comité adopté à chaque session, et le rapport en question est rendu public.

S.E. M. Eloi Laourou
Ambassadeur
Représentant permanent
Courriel : info@missionbenin.ch

Le Comité attend avec intérêt la poursuite de son dialogue constructif avec l'Etat partie quant à la mise en œuvre du Pacte.

Veillez accepter, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mauro Politi', written in a cursive style.

Mauro Politi
Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales du
Comité des droits de l'homme